

Beauvais, le 12 janvier 2016

Le Provisueur

à

\*\*\*\*\*

Madame, Monsieur,

En premier lieu, au nom du lycée mutualisateur Paul Langevin et de toute son administration, je vous présente mes excuses sur l'erreur commise et sur le manque d'informations précises en décembre 2015.

Effectivement, la communication incomplète de cette fin d'année vous a certainement laissée dans l'anxiété et je ne peux que le regretter.

Au delà du préjudice, la réglementation nous oblige à vous solliciter pour le recouvrement du trop perçu.

La somme due est de \*\*\*\*\*.

Dans un premier temps, un prélèvement de 5 euros sera effectué fin janvier 2016.

Pour le reste de la somme due, nous vous laisserons le choix de l'échéancier : 2, 5, 8 ou 11 mois pour les prélèvements suivants.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher du service social en faveur des personnels au sein de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, à savoir :

- Pour le secteur Est : Mme LEMONNIER [social.margny60@ac-amiens.fr](mailto:social.margny60@ac-amiens.fr) (tél : 03.44.36.63.47).

- Pour le secteur Ouest : Mme DISSAUX [ce.social60-pers@ac-amiens.fr](mailto:ce.social60-pers@ac-amiens.fr) (tél : 03.44.06.45.17).

Sachant compter sur votre compréhension, je suis persuadé que nous pourrons toujours dialoguer dans la continuité du service public.

Avec mes meilleurs salutations

Pierre TREVISAN

Tél : 03 44 12 17 17  
Fax : 03 44 02 94 60

Mél LGT :  
Ce.0600002b@ac-amiens.fr  
Mél LP :  
Ce.0600061R@ac-amiens.fr

3, avenue Montaigne  
BP 60954  
60009 BEAUVAIS Cedex